



Garde à vue du 12/10/2010

Par **alelosyl**, le **12/10/2010** à **17:45**

Bonjour,

Mon fils a été amené en garde à vue par les gendarmes ce matin, il est soupçonné d'avoir commis des cambriolages dans cette même région.

Il est majeur, 20 ans mais il vit chez moi, j'ai donc eu le droit à une perquisition dans mon habitation et dans ma voiture. Ils ont trouvé dans la poche de son blouson, de l'herbe ou quelque chose comme ça, avec de l'argent ainsi qu'une liste de ses ventes m'a t'on dit.

Actuellement il est en garde à vue et je suis dans l'impossibilité d'avoir de ses nouvelles, tout ceci s'est fait sous les yeux de son petit frère de 14 ans et comme il est en garde à vue pendant 24 heures, les gendarmes ne veulent rien me dire pas même s'il pourra sortir demain.

Que puis je faire pour l'aider car je doute que l'on lui ai proposé de faire appel à un avocat, je ne sais pas trop quoi faire mais il faut que je puisse avoir des nouvelles pour nous rassurer surtout son petit frère.

Si je peux faire quelque chose merci de m'indiquer quelle est la marche à suivre, cordialement.

Par **chris_idv**, le **12/10/2010** à **23:08**

Bonjour,

Le principe de la garde à vue est précisément de couper la personne suspectée de tout

contact extérieur: vous n'aurez donc strictement aucune information de la part des gendarmes en dehors de celle que vous avez reçu.

Si votre fils n'a pas déjà un avocat vous pouvez en rechercher un qui le contactera et lui proposera ses services à l'issue de la garde à vue.

L'un des avantages de l'avocat est qu'il peut prendre connaissance du dossier constitué par les gendarmes ce que la personne en garde à vue ne peut pas faire seule.

Cordialement,

Par **alelosyl**, le **13/10/2010** à **10:33**

merci de ces précisions et de votre réponse rapide
cordialement